

Une réforme fiscale pour les entreprises, donc pour nous aussi !

Si les entreprises se portent bien grâce à une fiscalité adéquate, elles sont alors pourvoyeuses d'emplois. Nous en bénéficions tous. La réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III) est incontournable, puisque les statuts spéciaux des sociétés internationales doivent être abolis. Elle allège la charge des PME et ménage les cantons. La RIE III doit donc être approuvée.

En raison des nouvelles règles internationales de l'OCDE, la Suisse ne peut plus réserver des statuts spéciaux aux sociétés internationales. Elle doit donc réformer la fiscalité de ses entreprises de façon à ne mettre en danger aucun emploi.

Certes, le paquet mis sous toit par le Parlement provoque-t-il des pertes fiscales, mais le maintien de la pression actuelle pourrait provoquer certaines délocalisations très dommageables et menacer l'attractivité de notre pays pour de nouveaux investisseurs. La disparition de places de travail est à terme plus inquiétante qu'un recul des recettes limité dans le temps.

D'autre part, la RIE III a été conçue en collaboration avec les cantons qui se feront indemniser par la Confédération plus que prévu pour le manque à gagner et qui disposeront par ailleurs d'instruments techniques, tolérés par l'OCDE, les mettant en mesure de veiller aux besoins spécifiques de leur tissu économique. De leur côté, ces mêmes cantons se sont engagés à ménager les finances des communes.

La RIE III ne fait pas de cadeaux sans fin. Pour compenser le régime fiscal nettement plus avantageux dont jouiront les PME, le taux d'imposition des dividendes a été reçu à la hausse et, dans plusieurs cantons, l'économie fera un effort compensatoire en faveur des allocations familiales et de l'accueil de la petite enfance. C'est donc un OUI convaincu et raisonnable qu'il convient de donner le 12 février 2017 à la RIE III.

Dominique de Buman
Conseiller national PDC Fribourg